Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI

pour information | pour exécution

ESTI 03 JUIN 2024

Exéc.:

L-2437840.1, Romande Energie SA, UN/C 818933

Ligne de transport d'énergie

Informations générales

Numéro de demande
L-2437840.1

Statut de traitement
O: en attente de dépôt

Nom/Désignation de l'installation
Ligne souterraine Rte Lausanne 57 - Socrettaz

Description du projet
Pose d'un câble XKDT 3x1x240mm2 AL (260m).

Recherche globale/Numéro de projet
70111413

Coord. X de
2'563'231

Coord. Y de
1'130'649

NPA de
1853 Yvorne VD

Coord. X à
2'563'308

Coord. Y à
1'130'687

NPA à
1853 Yvorne VD

Requérante
Romande Energie SA (181470)
Route d'Evian 39
1845 Noville

Personne de contact
Nicolas RAVY
nicolas.ravy@romande-energie.ch

Exploitante
Romande Energie SA (2327)
Rue de Lausanne 53
1110 Morges

Personne de contact
Frédéric Lin
frederic.lin@romande-energie.ch

No adresse facturation
Romande Energie SA (148955)
1110 Morges

Personne de contact
Factures fournisseurs
factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction	◉ oui ○ non
Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)	5
Modification de projet	
Remplacement de projet	
Provisorium/Betriebsdauer bis	
Baustromversorgung	○ oui ◉ non

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d
Voir annexes

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Nom de l'installation
Numéro de l'installation

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de ternes / conducteurs
Système 1	50	24	21	1

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI? ○ oui ◉ non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?	
Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?	○ oui ◉ non

Spécifications de longueur Lignes

Ligne aérienne: Longueur totale [m]	
Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle [m]	
Ligne aérienne: Longueur démontée [m]	
Câble: Longueur totale [m]	260
Câble: Longueur modifiée/nouvelle [m]	260
Câble: Longueur démontée [m]	
Conduites: Longueur totale [m]	
Conduites: Longueur modifiée/nouvelle [m]	
Conduites: Longueur démontée [m]	

Autres données Lignes

Câble

Type de câble

Câble à masse/à huile	○ oui ◉ non
Autre, lequel?	◉ oui ○ non
Autre, lequel?	Synthétique

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

Sous terre	◉ oui ○ non
Si enterré: recouvrement minimal [m]	
Dans gaine pour câble, posé dans une conduite	◉ oui ○ non
Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées	○ oui ◉ non
Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal [m]	0.80
Dans un bâtiment	○ oui ◉ non
Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites	○ oui ◉ non
Dans un cours d'eau	○ oui ◉ non
Autre, lequel?	

Type de protection/matériau

Tuyau en matière synthétique	◉ oui ○ non
Bloc de tuyau en béton	○ oui ◉ non
Tyau en ciment/en béton	○ oui ◉ non
Tyau en acier	○ oui ◉ non
Plaque de protection	○ oui ◉ non
Caniveau	○ oui ◉ non
Tablar/Chemin de câble	○ oui ◉ non
Autre, lequel?	
Conducteurs par phase [mm^2]	240
Type de câble	XKDT
Matériau conducteur Cu	○ oui ◉ non
Matériau conducteur Al	◉ oui ○ non
Matériau conducteur Ad	○ oui ◉ non
Autre matériau conducteur, lequel?	
Courant de défaut à la terre unipolaire maximum [A]	40
Courant limite selon CEI 60287 [A]	365

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût

La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe?	○ oui ○ non

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)	75000

Données complémentaires

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)	○ oui ⊘ non
Dans zone de protection des eaux S1	○ oui ⊘ non
Dans zone de protection des eaux S2	○ oui ⊘ non
Dans zone de protection des eaux S3	○ oui ⊘ non
Dans périmètre de protection des eaux	○ oui ⊘ non
Dans secteur de protection des eaux Au	Oui / üB

Si autre, laquelle?

Cours d'eau de surface	○ oui ⊘ non
Cours d'eau souterrain/endigué	○ oui ⊘ non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	○ oui ⊘ non
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?	○ oui ○ non

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée	⊘ oui ○ non

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: https://map.geo.admin.ch

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)	○ oui ⊘ non
* Sites marécageux	○ oui ⊘ non
* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels	○ oui ⊘ non
Réserve paysagère cantonale	○ oui ⊘ non
Réserve paysagère communale	○ oui ⊘ non
* Zone alluviale	○ oui ⊘ non
* Prairie ou pâturage sec	○ oui ⊘ non
* Haut-marais ou marais de transition	○ oui ⊘ non
* Bas-marais	○ oui ⊘ non
* Site de reproduction des batraciens / zones humides	○ oui ⊘ non
* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs	○ oui ⊘ non
* District franc fédéral	○ oui ⊘ non
* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs	○ oui ⊘ non
Réserve naturelle cantonale	○ oui ⊘ non
Réserve naturelle communale	○ oui ⊘ non
Biotope à protéger selon art. 18 LPN	○ oui ⊘ non
Surfaces d'assolement	○ oui ⊘ non

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale	◉ oui	○ non
Défrichement nécessaire	○ oui	◉ non

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire	○ oui	◉ non
Petite exploitation non forestière	○ oui	◉ non

Infrastructures concernées

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE	○ oui	◉ non
Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?		
Routes nationales	○ oui	◉ non
Routes cantonales	○ oui	◉ non
Routes communales	○ oui	◉ non
Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo	○ oui	◉ non
* Voies de communications historiques IVS	○ oui	◉ non
Installations de conduites (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)	○ oui	◉ non
Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)	○ oui	◉ non
Domaine public	○ oui	◉ non
Si autres, lesquelles?		

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible:	Pas nécessaire

Servitudes

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles	◉ oui	○ non
Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?	○ oui	○ non

Autorisation écrite disponible

Autorité cantonale	Pas nécessaire	
Autorité communale	Pas nécessaire	
Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)	Pas nécessaire	
Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i (rapprochement, système de mise à la terre, etc.)	○ oui	◉ non
Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?		
L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?	○ oui	◉ non
Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?	○ oui	◉ non

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"

Selon le plan de zones communal, le projet se situe	Dans zone à bâtir	
A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/Annexe 1 OGéo)	○ oui	◉ non
Zone à risque selon carte de dangers cantonale	◉ oui	○ non
Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en tratement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération	○ oui	◉ non

Informations complémentaires: Critères spéciaux

Construction hors de la zone à bâtir

La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:	○ oui	○ non
Notice d'impact environnementale selon module 2, ch. 1.3 de la directive OFEV Manuel EIE	○ oui	○ non

Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone assectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **20 m**, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI)	○ oui	○ non

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **5 m** pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat	O oui	O non
Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire**, inférieure à (cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) **50 m** (preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/OCF et art. 98 ss OLEI)	O oui	O non
Distance à l'axe de la **route nationale** inférieure à **50 m** (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ORN et art. 114 ss OLEI)	O oui	O non
Distance au **bord de la chaussée cantonale** inférieure à **10 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale)	O oui	O non
Distance au **bord de la chaussée communale** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la règlementation locale d'aménagement et de constructions)	O oui	O non
Distance à la **limite du bien-fonds** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la règlementation locale d'aménagement et de constructions)	O oui	O non
Distance aux **canalisations à haute pression** inférieure à **30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC)	O oui	O non
Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré)** inférieure à **30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI)	O oui	O non
Distance à la **lisière de la forêt** inférieure à **30 m** (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale)	O oui	O non
Distance aux **eaux** (cours d'eau souterrain/de surface et eau stagnante) inférieure à **20 m** (justification du respect de l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux)	O oui	O non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Danger de crues	⊘ oui	O non
Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:	minime	
Autre zone de la carte de dangers concernée	Non	
Si oui, laquelle?		

Site pollué

Registre cantonal	O oui	O non
Registre militaire ou aérodrome civil	O oui	O non
Registre chemins de fer	O oui	O non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation.

La désignation doit comporter 3 segments :
désignation du document - par ex. situation
numéro de plan ou de document, choisi par le requérant
date de la dernière modification du document
Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023

Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Ensemble_007269_24.05.2024	27.05.2024	PE_Rte Lausanne-Socrettaz.pdf	502 KB	
Orthogonal_007269_24.05.2024	27.05.2024	SCH_Rte Lausanne.pdf	413 KB	
Situation_007269_24.05.2024	27.05.2024	CAD_Rte Lausanne.pdf	397 KB	

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?	⊘ oui	O non

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ? ◉ oui ○ non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité. ◉ oui ○ non

Date: 29 mai 2024 **Signature:**

Nom en caractères d'imprimerie: Nicola Donadello

Date: **Signature:**

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppmenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch